



73^{ème} session de l'Assemblée générale des Nations Unies

Point 74 de l'ordre du jour

Dialogue interactif avec le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme en Iran

New York, le 24 octobre 2018

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse souhaite la bienvenue à Monsieur Javaid Rehman. Nous le félicitons pour sa récente nomination et le remercions pour son premier rapport.

La Suisse se félicite des premiers échanges qui ont eu lieu entre le Rapporteur spécial et les autorités iraniennes. Notre pays encourage vivement les deux parties à poursuivre ce dialogue et à approfondir leur collaboration dans cet esprit constructif.

Monsieur le Rapporteur spécial,

La Suisse partage vos préoccupations concernant les nombreuses exécutions qui ont lieu en Iran, et tout particulièrement celles de personnes âgées de moins de 18 ans au moment de l'infraction commise. Mon pays les condamne fermement et a notamment déploré la récente exécution de Zeinab Sekaavand Lokran, (mariée de force à l'âge de 15 ans et encore mineure au moment du délit). A cet égard, la Suisse réitère son appel aux autorités iraniennes à respecter la Convention des droits de l'enfant et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Elle les appelle aussi à utiliser au maximum la flexibilité prévue par le code pénal islamique adopté en 2013, (afin de garantir que les personnes âgées de moins de 18 ans au moment de l'infraction ne soient pas condamnées à mort). Elle demande finalement à l'Iran d'instaurer immédiatement un moratoire officiel sur les exécutions et de commuer sans délai les peines de mort prononcées.

Monsieur le Rapporteur spécial,

A votre instar, la Suisse salue le nouvel amendement concernant la loi sur les drogues, (supprimant la peine de mort pour un certain nombre d'infractions et la remplaçant par une peine d'emprisonnement ou une amende). Elle encourage, ainsi, l'Iran à poursuivre ses efforts et à prendre de nouvelles mesures pour réduire le recours à la peine capitale (ainsi qu'à mettre en place des mécanismes efficaces de prévention de la torture et des mauvais traitements). Par ailleurs, la Suisse s'inquiète de la persistance des discriminations à l'encontre des femmes et des filles ainsi que des minorités ethniques et religieuses, y compris les minorités non-reconnues. Elle appelle les autorités iraniennes à respecter les droits de chacun.

(La Suisse a aussi observé les manifestations du début de l'année avec une grande inquiétude et elle appelle l'Iran à veiller à la protection des droits de l'homme des personnes exprimant leur opinion, y compris le droit à la vie, à la liberté d'expression et à la liberté de réunion. La Suisse demande également à l'Iran de lancer une enquête approfondie et indépendante sur tous les cas de violence, en particulier ceux liés aux actions des forces de sécurité, à publier ses conclusions et à tenir les auteurs pour responsables de leurs actes.)

Monsieur le Rapporteur spécial,

Comment allez-vous concrètement encourager les autorités iraniennes à interdire les exécutions de personnes âgées de moins de 18 ans au moment de la commission de l'infraction? et quelles sont vos attentes envers la communauté internationale pour mener à bien votre mission?

Je vous remercie.